



GRAND PRIX LITTÉRAIRE DU PAYS DE BUCH VILLE DE LA TESTE DE BUCH

RÈGLEMENT DU 32^{ème} Grand Prix

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le Grand Prix Littéraire du Pays de Buch est un prix annuel destiné à récompenser des œuvres d'imagination **inédites** (nouvelles et poésies), écrites en langue française par tout auteur âgé de 14 ans et plus.

Le concours est ouvert à compter du lundi 4 janvier 2016 et se clôturera le lundi 2 mai 2016.

L'inscription est gratuite et se décline en 2 catégories :

1 – CATÉGORIE ADULTE

La participation à cette catégorie est ouverte à toute personne majeure et se décline en 2 genres :

- a) NOUVELLE
- b) POESIE

Les lauréats de la catégorie adulte ne peuvent participer au concours l'année qui suit leur victoire.

2 – CATÉGORIE ADOLESCENT

La participation à cette catégorie est ouverte à tous les jeunes âgés de 14 ans jusqu'à l'année de leur majorité et se décline en 2 genres :

- a) POÉSIE
- b) NOUVELLE

Chaque candidat pourra concourir à un seul genre ou au deux. Il enverra une unique œuvre par genre (soit deux textes en compétition au maximum).

Chaque candidat s'engage à garantir l'originalité de l'œuvre qu'il présente, à défaut il en supportera les conséquences. Les textes envoyés devront **obligatoirement être inédits et non primés à la date de l'envoi par les participants.**

PRÉSENTATION DES TEXTES

Le concours a pour thème cette année « **Demain peut être...** ». Le thème devra être respecté, dans le cas contraire, le candidat sera exclu du concours.

Les candidats sont tenus de suivre la procédure suivante pour chaque genre :

1- Poésie (exclu le haïku) : le poème ne devra pas excéder 40 vers.

2- Nouvelle (exclue la micro nouvelle) : elle ne devra pas excéder 10 pages. Les styles de nouvelle acceptés sont : la nouvelle réaliste, fantastique, policière ou de science-fiction.

Un seul texte par genre et par participant sera accepté.

Pour chaque genre, le texte devra être présenté sous forme dactylographiée, format de page A4 en Times New Roman, corps 12, interligne simple. Les pages seront numérotées.

Chaque texte devra obligatoirement porter un titre en tête de la première page. Aucun nom, aucune signature ni signe distinctif ne devront y figurer sous peine d'invalidation.

En cas d'envoi postal, les feuilles doivent être imprimées sur le recto seulement et agrafées (ni trombone, ni reluire, ni dessin, ni photo).

Pour les envois par messagerie électronique, les textes doivent répondre aux mêmes contraintes et être envoyés sous WORD, WORKS, OPEN OFFICE ou en .pdf, exclusivement en « pièce jointe » avec comme nom de fichier le titre du texte.

DOSSIER D'INSCRIPTION

Afin de préserver l'anonymat, les textes devront être accompagnés de renseignements inscrits sur papier libre pour l'envoi par courrier ou dans l'e-mail d'envoi :

- Nom et prénom (nom de plume éventuellement),
- La date de naissance,
- La catégorie pour laquelle le candidat postule (adulte ou adolescent) et le genre (nouvelle et/ou poésie),
- Titre du texte pour chaque genre,
- Adresse postale complète,
- Numéro de téléphone fixe ou portable,
- Adresse électronique

Un numéro d'enregistrement sera attribué. Les participants ayant une adresse internet recevront un accusé de réception par e-mail dans les 8 à 15 jours.

Dans le cas d'un envoi postal et en l'absence d'adresse électronique du candidat, joindre une enveloppe timbrée libellée à l'adresse du candidat (pour l'envoi de l'accusé de réception), aux mêmes conditions.

AUTORISATION

Les gagnants autorisent la ville de La Teste de Buch à utiliser leur nom et image sur tous supports (presse écrite, radio, télévision, Internet) à des fins de promotion du concours et de ses résultats. L'autorisation remplie selon les conditions précisées ci-dessous devra être jointe au dossier d'inscription, soit par voie postale, soit par courrier électronique.

Cette autorisation est téléchargeable sur le site www.latestedebuch.fr et pourra être adressé à toute personne en faisant la demande à :

Direction de la vie culturelle
Concours littéraire
BP. 50105
33164 LA TESTE DE BUCH

32^{ème} Grand prix littéraire du pays de buch

AUTORISATION

Je soussigné(e) (Nom et prénom).....

souhaite participer au concours littéraire organisé par la ville de La Teste de Buch.

J'ai pris connaissance du règlement du concours et déclare, par la présente, en accepter toutes les conditions.

Je déclare et garantis que je suis l'unique auteur du (des) texte(s) suivant(s) :

- Poésie intitulée (1)
- Nouvelle intitulée (1)

que j'adresse dans le cadre du présent concours.

J'autorise, notamment, la publication de mon (mes) texte(s) sur le site internet de la collectivité organisatrice si je suis lauréat(e)

(1) Rayer les mentions inutiles

Fait à

Le

Signature :

MODALITÉS D'EXPÉDITION

Deux modalités d'expédition possibles avant la date de clôture fixée le lundi 2 mai 2016 :

1- Dossier envoyé à l'adresse suivante :

Concours littéraire - Mairie de La Teste de Buch
Direction de la vie culturelle
B.P. 50105
33164 LA TESTE DE BUCH

2- Dossier transmis par messagerie électronique à l'adresse suivante (il ne devra pas être doublé par un envoi postal) : culture@latestedebuch.fr

AUTRES DISPOSITIONS

Les dossiers incomplets ou adressés par télécopie ne seront pas retenus. Les textes non conformes au règlement seront refusés. Les textes envoyés hors délai seront exclus, ceux reçus avant l'ouverture du concours et ceux reçus après le clôture.

Les manuscrits ne seront pas retournés mais pourront être retirés à la Direction de la vie culturelle, Esplanade Edmond Doré – 33260 La Teste de Buch dans un délai de 5 mois après la date de clôture du concours.

Le jury est composé de personnalités du monde de la littérature (éditeur/auteur/libraire), des membres du comité de lecture de la bibliothèque municipale, d'amateurs éclairés de littérature et de poésie. Les membres du jury ne sont pas autorisés à concourir. Après lectures des œuvres et délibération, le jury désignera en toute indépendance les lauréats parmi les œuvres en lice. Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

Les lauréats seront prévenus par courrier ou par courriel, tant des résultats que de la date de la remise des prix. **Leur présence ou celle de leur représentant est souhaitable lors de la cérémonie d'attribution.** Les résultats et les textes des lauréats seront mis en ligne sur le site de la ville la semaine suivant la date de la remise des prix (prévue fin octobre), sauf empêchement majeur. Les textes primés seront consultables à la bibliothèque municipale ou à la direction de la vie culturelle pendant 6 mois après la date de la remise des prix.

Le fait de participer au concours implique l'acceptation intégrale du présent règlement. Celui-ci sera téléchargeable sur le site de la ville www.latestedebuch.fr et pourra être adressé à toute personne en faisant la demande à :

Direction de la vie culturelle
Concours littéraire
BP. 50105
33164 LA TESTE DE BUCH

DOTATION

1- Prix du Jury

1-CATEGORIE ADULTE :

Pour chaque genre les montants attribués sont les suivants : 300 € pour le 1^{er} prix, 200 € pour le 2^{ème} prix et 100 € pour le 3^{ème} prix.

2- CATEGORIE ADOLESCENT :

Pour chaque genre les montants attribués sont les suivants : 100 € pour le 1^{er} prix, 80 € pour le 2^{ème} prix et 50 € pour le 3^{ème} prix.

2- Prix du Comité de lecture

Dans chaque catégorie et pour chaque genre, un lauréat se verra attribué une récompense en nature sous la forme d'un beau-livre, d'une édition spéciale ou d'un bon d'achat.

Les membres du jury pourront également attribuer un prix spécial *Jury* ou *Comité de lecture* qui récompensera pour chaque genre la singularité et l'originalité d'un texte. Les lauréats recevront une dotation en nature.

CALENDRIER ET CONTACTS

Ouverture des inscriptions : lundi 4 janvier 2016

Clôture des inscriptions : lundi 2 mai 2016

Remise des prix : fin octobre 2016

Contacts :

Direction de la vie culturelle / Concours littéraire – Mairie de La Teste de Buch – B.P. 50105 – 33260 La Teste de Buch.

Téléphone : 05 57 73 69 20 ou 05 57 73 69 23

Courriel : culture@latestedebuch.fr ou anabela.goncalves@latestedebuch.fr

Règlement du concours et autorisation téléchargeables sur le site de la ville www.latestedebuch.fr